

Positionnement artistique de la région de Nyon : pour une politique culturelle régionale

Conseil régional du district de Nyon

Responsable politique : Gérard Produit

Responsable technique : Nathalie Etter

Mandataire : evalure, Anne-Catherine de Perrot

Version finale, juin 2012

Table des matières

Préambule	2
1. La mission : les effets visés à atteindre 5 ans après le début des activités	3
2. Les accents de la politique culturelle / conditions cadres	4
3. Les critères de décision	5
4. Les actions concrètes en réponse aux accents de la politique culturelle	7
Point 1 : Régionyon soutient tous les arts, accent au début sur les arts de la scène	7
Point 2 : Régionyon soutient la création artistique professionnelle	8
Point 3 : Régionyon soutient les lieux de création, de production et d'expression artistique.....	10
Point 4 : Régionyon soutient des actions de participation artistique des enfants et des jeunes ...	12
5. Les mesures à mettre en place	13
Mesure 1 : Un fonds « Régionyon » pour la culture	13
Mesure 2 : Un coordinateur / une coordinatrice régional/e de la culture.....	15
Mesure 3 : Une Commission régionale pour la culture	16
Mesure 4 : un besoin exprimé par beaucoup : un Agenda culturel régional	18
7. Annexes	19

Préambule

De nombreuses activités ont permis au Conseil régional d'avancer sur le chemin de la mise en place de sa politique culturelle. Des séminaires ont permis de préciser ce qu'acteurs de la culture et acteurs politiques voient comme besoins, comme manques, mais aussi et surtout comme potentiels. Une brochure traitant de la question fut publiée. Le terrain a été très bien préparé. Les attentes sont là, on le remarque en parlant avec les personnes qui ont participé à ces préparatifs. Un mandat m'a été confié pour mettre ensemble tous ces préparatifs, ces ambitions, ces décisions et donner une forme qui permette de poser les premiers jalons d'une concrète mise en place d'une politique culturelle régionale.

Pour cela, j'ai commencé par rencontrer deux groupes d'acteurs séparément : quelques représentants du milieu politique de la région et un groupe d'acteurs culturels. Nous avons approfondi la question des effets que devaient atteindre une politique culturelle sur les différents acteurs en scène : les habitants, le monde culturel et les Communes. Sur la base de ces discussions, j'ai conçu un questionnaire (voir en **Annexe 1**) et j'ai interviewé une vingtaine de personnes.

Le document qui suit résume ces différentes démarches et pose les premiers jalons d'une véritable politique culturelle régionale.

Le premier constat que je me permets de faire ici, est que les travaux préparatoires ont généré des attentes : quelque chose doit donc se passer suite à tous ces préparatifs. Les uns et les autres, aussi bien dans la scène culturelle que parmi les politiciens et politiciennes rencontrés, tous ceux et celles qui ont participé ou entendu parlé de ces préparatifs attendent maintenant des pas concrets. Je pense très sérieusement que ce serait un échec pour le Conseil régional si aucune suite n'était donnée à ces premières démarches. Je pense aussi que le Conseil régional, qui doit s'affirmer sur d'autres projets et sur d'autres thématiques, doit veiller à continuer d'avancer sur le terrain de la culture aussi. Car ne rien faire serait mal compris et porterait préjudice aux autres dossiers. Bien sûr la culture est l'enfant pauvre de toutes les communes – pas seulement dans le district de Nyon. Il ne sert à rien de se lamenter, ce constat est connu. Si le district de Nyon peut se positionner avec force et courage dans le domaine de la culture, il gagnera des points pour les autres domaines et face à l'extérieur. Quand quelque chose a été mis en route, avec force, rien n'est plus décevant et décourageant que si rien ne se passe ensuite.

Les interviews ont montré les besoins soulevés, les attentes, mais aussi la volonté d'aller de l'avant. Vous avez dans le district une scène politique et culturelle qui se réjouit d'avancer et qui soutient le Conseil régional. Pas tous, bien entendu, avançons avec ceux qui le veulent.

Montrez que vous êtes une communauté dynamique, qui a des idées, qui veut faire avancer une société en mettant en valeur la richesse artistique de vos communes. Le Conseil régional doit s'affirmer et « déclamer » sur les toits ce qu'il fait.

1. La mission : les effets visés à atteindre 5 ans après le début des activités¹

Le Conseil régional en développant une politique culturelle désire voir des effets réels sur l'ensemble du territoire du district. Ces effets, ou cette mission qu'il se donne, se résument en quatre points dont la réalisation pourra être, espérons-le, constatée et évaluée dans un laps de temps de 5 ans. Les quatre points concernent chacun un public cible différent. Toute mise en place d'une nouvelle politique demande du temps, même si pour bien commencer elle devrait démarrer avec quelques grands pas. Dans cinq ans :

1. **Régionyon s'est positionné comme acteur important** du soutien artistique régional. Régionyon encourage la vie artistique.

- *Indicateurs à vérifier dans 5 ans* : Une politique culturelle existe; elle est mise en œuvre; elle a un budget estimé suffisant par les Communes membres; 75% des Communes membres y participent; elle est appréciée par la scène artistique qui y voit un plus pour ses activités; Régionyon est un répondant compétent en matière artistique.

2. La **vie artistique de la région** est renforcée de façon pérenne et visible.

- *Indicateurs à vérifier dans 5 ans* : La scène artistique considérée comme peu étoffée aujourd'hui dans la région constitue une communauté riche de talents multiples. Elle est connue par les habitants de la région qui s'intéressent aux arts en général. Au minimum deux groupes de travail avec des acteurs de la culture existent et permettent de renforcer les synergies.

3. Le **district de Nyon** a un **rayonnement artistique affirmé dans l'arc lémanique** - on parle d'un phare artistique.

- *Indicateurs à vérifier dans 5 ans* : Les artistes romands et frontaliers reconnaissent la dynamique artistique de la région, l'émulsion créatrice, un lieu de réseaux, et cela au-delà des festivals phares. La politique culturelle de la région est un levier aux professionnels et aux Communes pour négocier un soutien affirmé du Canton de Vaud², de la Confédération, comme des institutions tierces en faveur de projets d'intérêt régional.

4. Les **habitants de la région** remarquent clairement un plus dans l'offre artistique par rapport à aujourd'hui.

- *Indicateur à vérifier dans 5 ans* : Une population beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui est informée et participe à l'offre artistique de la région³.

¹ Cinq ans après le début des activités signifie après la mise en route de la politique culturelle. Le moment où le Fonds Régionyon est constitué représente le point de départ, vraisemblablement en 2013. Les effets devront donc être mesurables dès 2018.

² Le Canton de Vaud peut apporter une aide ponctuelle « lorsque la Commune concernée ou un regroupement de Communes concernées par le projet culturel apporte elle-même son soutien » (site officiel du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud).

³ Les trois quarts (75%) de mes 21 interlocuteurs lors des interviews ont parlé du manque de visibilité et de connaissance sur ce qui se passe dans le domaine artistique dans le district de Nyon. Dans 5 ans, seul un quart (25%) de personnes interrogées devrait (encore) déplorer le manque d'informations sur les activités artistiques du district.

2. Les accents de la politique culturelle / conditions cadres

Pour atteindre les effets visés, le Conseil régional définit comme suit la portée de sa politique culturelle, son cadre d'actions, qui lui permettra dans 5 ans d'avoir atteint sa mission.

Dans sa politique culturelle Régionyon donne la priorité :

1. **à tous les arts, en commençant cependant par étape et mettant tout d'abord l'accent sur les arts de la scène** (théâtre, danse, cirque et musique). Le potentiel est en effet grand dans la région et les besoins répertoriés. Il s'agit de développer ce potentiel existant (notamment grâce aux festivals de la région). Dès 2015, l'accent sera rediscuté et, selon les possibilités et les résultats obtenus, élargi pour tenir alors compte des autres domaines artistiques (musées, arts visuels, photographie, littérature, etc.)⁴.



2. **à l'aide à la création artistique professionnelle.** Il s'agit ici de soutenir l'innovation et la prise de risque.
3. **au soutien des lieux de création, de production et d'expression artistique** (infrastructures, résidences, etc.). Dans ce but, Régionyon contribue à la mise en place de conditions favorables à la création. Une bonne utilisation des lieux de création et d'expression artistique s'adresse autant aux artistes amateurs que professionnels.
4. **aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes.** Le nombre d'habitants de la région, d'enfants et de jeunes surtout, qui bénéficie des cours dispensés par les écoles de cirque, de théâtre ou de musique actuelle⁵ est important et touche une population disséminée dans les Communes villageoises aussi⁶. Ces institutions ouvrent les jeunes au monde artistique de demain.

⁴ Précisions sur les branches comprises dans les Arts visuels :

Les arts visuels comprennent la peinture, la sculpture, la photographie, la bande dessinée, la vidéo (de plasticien), la gravure, l'architecture et le design.

Les musées à caractère plus scientifique tel le Musée du Léman sont souvent classés sous les arts visuels.

Le cinéma fait aussi partie des arts visuels. Les moyens exigés pour le soutien à la création d'un film étant cependant fort élevés, ils sont pris en charge par l'Office fédéral de la Culture et différentes fondations inter-cantoniales. Le soutien à la création de films ne fait donc pas partie des domaines d'action de Régionyon. Cependant, le district de Nyon a la chance d'avoir sur son territoire un festival de cinéma phare reconnu internationalement, « Visions du réel », qui en plus veut jouer la carte régionale. Régionyon soutient les projets de « Visions du réels » ayant une retombée spécifique pour la région.

⁵ Les trois quarts (75%) de mes 21 interlocuteurs lors des interviews ont parlé du manque de visibilité et de connaissance sur ce qui se passe dans le domaine artistique dans le district de Nyon. Dans 5 ans, seul un quart (25%) de personnes interrogées devrait (encore) déplorer le manque d'informations sur les activités artistiques du district.

⁶ Exemple : Elastique citrique = 75% des enfants viennent de la région et 25% sont de la Ville de Nyon.

3. Les critères de décision

Dans sa politique culturelle Régionyon précise deux critères de conditions à remplir pour qu'un projet puisse être soutenu. Ces critères sont indispensables car les demandes - une fois nombreuses - devront être triées et quelques unes seulement seront choisies. Toutes les requêtes et les demandes de subsides seront vérifiées sous l'angle des critères suivants :

1. Le projet a une portée régionale (qu'il soit professionnel ou amateur⁷)

Tout projet soutenu par Régionyon qu'il soit professionnel ou amateur doit avoir un lien avec la région et présenter un intérêt régional. Cette priorité sur la portée régionale est nécessaire principalement pour les nombreux projets amateurs artistiques qui se réjouissent de recevoir un soutien. Les projets dont le rayonnement reste local continueront d'être soutenus au niveau communal, mais ne pourront recevoir un soutien régional.

Précisions sur le critère : la portée régionale

L'artiste : Régionyon encourage les artistes établis dans le district ou originaire du district et/ou faisant état d'une activité artistique en relation avec le district.

L'institution partenaire : Régionyon ne soutient que des institutions culturelles établies dans le district. L'institution (ou un projet spécifique d'une institution) doit avoir un rayonnement avéré dans toute la région et contribuer à sa renommée au-delà du district.

Le projet : Régionyon ne soutient que des projets artistiques contribuant à la renommée de la région et qui attirent un public en provenance du district et de plus loin. Ces projets enrichissent la vie artistique et culturelle du district et contribuent à son rayonnement.

Appliquer le critère de choix « régional » n'est pas toujours facile lorsqu'il s'agit d'un projet de concert de musique classique ou d'une mise en scène théâtrale. Qu'est-ce qui détermine alors l'aspect « région » : le compositeur respectivement l'écrivain, les interprètes et acteurs, le lieu de domicile de l'orchestre ou de la compagnie, le lieu de la manifestation ? Les critères appliqués ici sont les suivants : Régionyon peut soutenir des projets dits « classiques » lorsqu'ils contribuent à sa renommée et à son rayonnement, permettent aux artistes de rester dans la région et de s'intégrer dans le tissu social. Enfin, lorsqu'ils proposent en contrepartie du soutien financier un engagement pour la région.

⁷ **Professionnel** : Par acteurs culturels professionnels, on entend des personnes physiques qui tirent la moitié au moins de leur subsistance de leur activité artistique ou y consacrent la moitié au moins de leur temps de travail normal. Les groupes indépendants d'acteurs culturels professionnels tels que les compagnies de danse ou les ensembles musicaux, souvent organisés en association, sont assimilés à des personnes physiques (Précisions tirées de l'art. 6, al. 2, OEC, Office fédérale de la culture). L'artiste doit donc pouvoir faire état d'une activité artistique régulière et poursuivre un projet à caractère clairement professionnel.

Amateur : Dans quelques domaines précis, Régionyon peut soutenir des projets impliquant des personnes amateurs. Un/e artiste professionnel/le doit cependant accompagner le projet.

2. Le projet tend vers la qualité, l'innovation, l'expérience et la prise de risque

Tout projet soutenu doit répondre aux critères de qualité, d'innovation et d'expérience. Le critère de prise de risque concerne principalement les institutions culturelles. Les demandes amateurs seront évaluées sous le même angle. Une précision concernant les demandes amateurs : seules les demandes amateurs accompagnées par un professionnel et faisant référence aux critères de la Loterie romande⁸ seront prises en considération.

Précisions sur les critères de qualité, innovation, expérience et prise de risque

La qualité : Un projet est de qualité lorsqu'il présente une haute cohérence entre : intention, contenu, forme, partenaires retenus et public cible. La qualité se base sur l'aptitude des porteurs de projets à mettre en valeur un savoir-faire professionnel, sur la clarté dans les choix de styles et sur l'originalité des moyens choisis pour réaliser l'œuvre.

Un projet de qualité se caractérise par sa faisabilité, c'est à dire la réaliste estimation des moyens artistiques, de l'organisation, du temps et du plan financier.

L'innovation : Une œuvre ou un projet sont innovateurs lorsque leur contenu, leur forme esthétique ou la méthode choisie contiennent un haut potentiel d'innovation en référence à l'histoire de l'art ou à la biographie de l'artiste. L'œuvre donne de nouvelles impulsions artistiques ou culturelles.

Innovation est proche de « non conventionnel, différent, osé », mais ne devrait pas être confondue avec des expériences voulant rompre avec les règles sans pour autant présenter un travail de qualité.

L'expérience : L'expérience des artistes ou personnes participantes à un projet se mesure à l'achèvement de prestations fournies par le passé présentant un haut degré de savoir-faire professionnel.

La prise de risque : La prise de risque concerne principalement les institutions culturelles qui, en présentant des œuvres de qualité, mais innovatrices, contemporaines, voire régionales, c'est à dire en dehors du mainstream, prennent des risques économiques.

⁸ Loterie romande, Art. 8 du règlement fixant les critères d'attribution des dons accordés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud. Dons pour les arts de la scène (théâtre, musique, danse) : La Fondation peut accorder un don pour les arts de la scène lorsque le projet inclut des professionnels des arts concernés.

4. Les actions concrètes en réponse aux accents de la politique culturelle

Il s'agit maintenant de préciser les actions qui permettront d'atteindre les objectifs de politique culturelle formulés dans les Chapitres 1 et 2. Dans les divers documents produits par Régionyon un grand nombre d'actions sont proposées répondant à plusieurs analyses de la situation présentant besoins et manques. Il ne s'agit pas ici de réinventer la roue, la plupart de ces actions ont déjà été approuvées par le Comité de Direction. Les données qui suivent reprennent donc ces actions, en les ordonnant sous les points prioritaires de la politique culturelle définie ci-dessus. Les idées émises lors des rencontres avec les groupes d'acteurs politiques et artistiques en février de cette année y sont aussi incluses.

L'ensemble de ces actions forme la stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs de la politique culturelle.

Point 1 : Régionyon soutient tous les arts, mettant dans un premier temps l'accent sur les arts de la scène : le théâtre, la danse, le cirque et la musique

Le potentiel des arts de la scène est en effet grand dans la région, notamment en raison des festivals. Les besoins ont été répertoriés. Il s'agit donc de développer ce potentiel existant, un potentiel qui concerne beaucoup de monde, un art apprécié de la population, qui permettra d'atteindre des habitants des centres urbains comme des communes villageoises. Lors des séminaires de 2011, lors des interviews avec la personne mandatée, tout le monde semble accepter ce chemin en étapes. Pour des raisons de ressources financières, il serait d'ailleurs difficile dans un premier temps de mettre l'accent sur tous les arts. Avec peu de moyens, il s'agit de donner un soutien efficace plutôt que de diluer l'aide.

La question du soutien aux institutions muséales ayant une dimension et une vocation régionales doit cependant rester présente dans les esprits. Une fois le soutien aux arts de la scène établi viendront les autres disciplines : musées, arts plastiques, écriture, photographie, etc. Ce point est important pour s'assurer la participation des Communes ayant des musées sur leur territoire, principalement les Villes centres, qui comptent sur un soutien de la Région pour leurs institutions à rayonnement régional.

Actions	Objectifs
2012 à 2014 : Le soutien quel qu'il soit se concentre sur les arts de la scène : théâtre, danse, cirque et musique	Entre 2012 et 2014 seuls des projets et requêtes dans les arts de la scène sont soutenus.
Dès 2015 : Ouverture de l'éventail sur les autres arts, notamment les musées	<ul style="list-style-type: none">➤ En 2015, une fois le domaine des arts de la scène établi dans les actions de la politique culturelle de Régionyon, Régionyon évalue la situation, notamment financière, et décide quand et comment organiser l'ouverture aux autres arts.➤ Le soutien aux arts de la scène continuera en parallèle.

Point 2 : Régionyon soutient la création artistique professionnelle

Il s'agit de soutenir les créations, de les encourager et les accompagner, afin qu'elles prennent forme et soient diffusées. Ici, seuls des créateurs et des créatrices confirmés seront soutenus, de même que des groupes amateurs dirigés par un artiste professionnel. Un soutien régional augmente les chances d'un projet de recevoir un financement subsidiaire du Canton et/ou d'autres Fondations.

Actions	Objectifs
Fonds d'aide à la création ⁹	<ul style="list-style-type: none">➤ Un montant annuel à définir est réservé à des projets ponctuels de création (individuels ou d'une association).➤ Régionyon répond à des sollicitations spontanées sous forme d'aides ponctuelles¹⁰ (subvention¹¹, convention¹², couverture de déficit¹³ ou bourse¹⁴).➤ Pour pouvoir créer les artistes (compagnies, troupes ou groupes de musique), notamment dans les arts de la scène, ont besoin de subsides provenant de diverses sources. Régionyon devient une de ces sources par des contributions subsidiaires à d'autres sources de financement communaux, cantonaux, fondations, etc.➤ En 2013, Régionyon établit deux conventions de subvention avec des artistes (compagnies, troupes ou groupes de musique). En 2015, ces deux premiers contrats sont évalués. Régionyon verra alors comment continuer et éventuellement élargir le nombre de conventions.

⁹ **Aide à la création de projets individuels** : La création est l'acte fondamental de l'activité culturelle et mérite de ce fait un soutien prioritaire. Le soutien individuel peut prendre diverses formes : subventions, concours, prix, résidences, etc.

Aide à la création de projets institutionnels : Régionyon apporte un soutien à des initiatives institutionnelles qui poursuivent un but de création et de promotion des arts de la région dans la région.

¹⁰ **Une aide ponctuelle** soutient un projet unique, circonscrit dans son ampleur et sa durée.

¹¹ **Une subvention** est un montant octroyé pour une activité ou un projet précis à partir de fonds publics.

¹² **Une convention de subvention** de durée déterminée (contrat de confiance) soutient la création, car elle offre une certaine stabilité à l'artiste (institution, groupe, compagnie, festival). Il s'agit de subventions allouées sur une période de plusieurs années (en général 3 ans), éventuellement renouvelables. La tendance actuelle est d'aller vers des conventions octroyées par plusieurs instances ensemble (Régionyon et la Ville de Gland par exemple, voire avec le Canton ou une fondation). En cours de période, la subvention peut être remise en question dans la mesure où le bénéficiaire ne remplit plus les conditions pour lesquelles il l'a obtenue. Ces aides font l'objet d'un réexamen périodique et d'une évaluation à la fin de la période définie. Les indicateurs à évaluer sont précisés dans le contrat lors d'une discussion partenariale. Ils permettent de mesurer si les objectifs définis dans le projet sont atteints et de réfléchir comment optimiser le projet si nécessaire.

¹³ **La couverture de déficit** permet à des projets d'exister lorsque les apports financiers, du public souvent, ne sont pas certains (par exemple lors de manifestations qui dépendent du beau temps). Le déficit est couvert par un crédit précisé à l'avance. Les garanties de couverture de déficit sont versées après réception des comptes révisés. Leur montant n'excédera jamais le montant effectif du déficit, respectivement de la part proportionnelle à la charge de Régionyon si des garanties de déficit ont été accordées par plusieurs organismes de soutien.

¹⁴ Dans le but d'encourager la création artistique, Régionyon propose des **bourses de soutien à la création** à l'attention d'artistes professionnels. Il s'agit d'une somme d'argent dont quelqu'un dispose pour réaliser une création. Cette création peut avoir lieu dans une résidence hors du district, voire même à l'étranger. Les structures de résidence n'offrent pas toujours un soutien financier suffisant pour couvrir les besoins de l'artiste pour la création ou le séjour. Des ressources financières complémentaires sont parfois nécessaires.

Soutien aux résidences de création artistique professionnelle	<p>Soutien aux institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Régionyon soutient des institutions culturelles qui offrent des résidences de création. Par des conventions de subvention de durée déterminée, mais renouvelables, et subsidiaires qui permettent aux institutions culturelles de prendre des « risques » en soutenant la création locale. Communes et salles prennent alors un risque partagé. (Les choix artistiques sont cependant faits par les institutions culturelles). ➤ Régionyon offre un soutien financier à l'accueil de résidences¹⁵ ou/et à la création d'un spectacle. ➤ En lien avec une résidence, Régionyon soutient la possibilité de présenter la création (tournée dans la région ou en dehors) par un courrier d'appui, voire une aide à trouver des lieux. <p>Soutien aux artistes confirmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Régionyon octroie deux bourses de résidence d'ici 2013 (la création pouvant être faite hors de la région).
Le Prix Culturel de la Région de Nyon	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque année Régionyon décerne le Prix Culturel de la Région de Nyon et se donne les moyens de le communiquer. ➤ Le Prix est accompagné, <i>dans la mesure du possible</i>, par une présentation dans la région du travail de l'artiste soutenu/e. Le Prix est ainsi valorisé dans le district. Il gagne en importance et en visibilité.
Collaboration avec les festivals phares	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La scène artistique professionnelle bénéficie des avantages des réseaux professionnels des festivals phares existants. Des collaborations et des échanges entre les festivals et les professionnels de la région existent ce qui favorise la création locale. Les festivals donnent des inputs sur les lieux de création. Dans les conventions de subvention auxquels participent Régionyon, Régionyon s'assure que le festival collabore avec les artistes de la région.
Soutien aux lieux de création	<p>Voir ci-dessous le Point 3 : Régionyon soutient les lieux de création, de production et d'expression artistique.</p>

¹⁵ **Une résidence** peut prendre toutes sortes de formes différentes. Une institution met à disposition d'un artiste (compagnie ou groupe) :

- un lieu de travail (atelier, salle de répétition)
- la possibilité de se loger
- une assistance technique (si nécessaire)
- une aide financière.

Ces différents éléments pouvant avoir des poids relatifs variés, notamment en fonction de la discipline artistique considérée. N'importe qui peut être à l'origine d'un projet de résidence (individu ou collectivité) : la résidence aura la forme du projet que ses initiateurs auront décidé. C'est à eux d'établir ce que l'on nomme une charte de résidence : la définition et la formalisation de la structure de la résidence. Par la suite, une convention sera établie avec chaque artiste accueilli. Cette convention est un document contractuel entre la structure et l'artiste en résidence. Elle précise les objectifs de la résidence de l'artiste de façon personnalisée. Plusieurs institutions culturelles et Communes du district de Nyon sont prêtes à organiser et à accueillir des résidences (les théâtres de Marrens, Grand-champ, le Casino, ainsi que l'Usine à gaz). La présence de compagnies en résidence représente un coût supplémentaire pour le théâtre d'accueil qui a besoin de subsides complémentaires. Accueillir des résidences permet souvent de présenter au public des créations que le théâtre ne pourrait pas financer par ses moyens propres. Le public de la région en bénéficie donc.

Point 3 : Régionyon soutient les lieux de création, de production et d'expression artistique

La plupart des actions proposées dans les documents produits par Régionyon concernent le point des lieux de création¹⁶. Cet accent de la politique culturelle contribue à la mise en place de conditions favorables à la création par des collaborations, à la valorisation des équipements existants et au transfert des connaissances. Cet accent considère le soutien sous l'angle des équipements : résidences, ateliers de travail, gestion professionnelle des théâtres et mise en réseaux. L'idée étant que la mise à disposition de locaux favorise les échanges et la création tout au long de l'année, que les fonctions de répétition et de représentation dans un même lieu retiennent le terreau artistique in situ, que la spécialisation artistique d'un lieu contribue à sa promotion sur la scène professionnelle lémanique. Par ce biais, le rôle culturel du district entre Genève et Lausanne serait renforcé.

Ce point s'adresse aussi bien aux artistes professionnels qu'amateurs. Ce dernier point est important, car il représente une offre tangible pour toutes les Communes qu'elles soient urbaines ou villageoises.

Actions	Objectifs
<p>Lieux de création, de répétition, de production et de représentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les mettre à disposition ➤ les valoriser ➤ les révéler <p>Puis contribuer à leur mise en réseau</p>	<p>Régionyon soutient la mise à disposition des lieux existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par le biais des Communes, Régionyon organise la mise à disposition des lieux qui existent (en tenant compte des besoins différents selon le domaine artistique : musique, théâtre, danse, cirque et selon que ces lieux sont utilisés par des amateurs ou des professionnels). ➤ En complément de ce qui se fait déjà aujourd'hui, les Communes membres s'organisent dès 2013 pour mettre leurs infrastructures à disposition de l'ensemble des artistes de la région. Ceci implique que chaque Commune précise les disponibilités des salles, établit une liste avec les disponibilités et précise les conditions d'attribution annuelle. ➤ Entre 2012 et 2014, au moins 10 Communes membres s'engagent à formaliser la mise à disposition de locaux pour des artistes, des groupes et compagnies à des conditions favorables sur une durée de trois années. <p>Régionyon valorise les lieux actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les lieux actuels de création sont valorisés de façon pérenne. Régionyon organise la coordination de la valorisation et de l'adaptation d'équipements existants. Leur identité en est renforcée. ➤ Régionyon encourage l'aménagement (y compris la transformation) des locaux et espaces publics et privés existants. ➤ Régionyon participe aux travaux d'aménagement et d'équipement de salles mises à disposition au niveau régional. <p>Révéler de nouveaux lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Régionyon cherche et révèle de nouveaux lieux (des salles banales pouvant devenir des salles de répétition). ➤ Différents projets existent dans la région (transformation de l'usine Tesa à Rolle, extension de l'Usine à Gaz, transformation de la NSTCM à Nyon

¹⁶ Voici le bilan tirés lors des séminaires de 2011 : « Le district compte plus de 12 compagnies théâtrales amateurs enregistrées auprès de la Fédération suisse. Moins de la moitié de ces compagnies bénéficient de lieux de répétition « réservés ». La majorité des compagnies théâtrales ne dispose d'aucun lieu propre à ancrer échanges et créativité. Encore plus nombreux, les groupes de musique n'ont pas de garantie de lieux de répétition formels, mis à part les chorales et les fanfares. Peu de groupes musicaux de la région ont accès à des salles de représentation adaptées. Des troupes de danse ont autant de difficultés à trouver des salles de répétition comme de représentation ».

	<p>ainsi que du domaine de Serreaux-Dessus à Begnins, etc.). Régionyon les encourage et intervient pour défendre la solidarité intercommunale dans la mise en œuvre de ces projets.</p> <p>Etablir une liste active incitant à la mise à disposition des lieux, à la simplification des procédures et la diffusion des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La liste comprend toutes les salles adéquates (publiques et privées) pour la création et/ou la répétition en fonction des domaines artistiques, avec : la disponibilité des salles, des précisions sur les règles de location, les prix, la technique, le personnel, les genres de spectacles qui peuvent y être joués ou répétés. ➤ En 2013 la liste existe, elle est diffusée dans toute la région et est utile à ceux qui cherchent des lieux de création, de répétition ou de représentation, qu'ils soient amateurs ou professionnels, ainsi que pour les cours artistiques. ➤ Ce travail va bien au-delà d'une simple liste, il s'agit d'inventorier les lieux existants et surtout d'inciter les Communes ou les propriétaires de salles à les mettre à disposition, d'organiser cette mise à disposition, éventuellement d'uniformiser les règlements de location, de repérer les manques en salles et de voir comment y combler.
Gestion et programmation professionnelle des théâtres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régionyon apporte son soutien aux structures professionnelles qui permettent à la création de rencontrer son public et cherche des solutions pour accorder une aide subsidiaire à la professionnalisation de la gestion et de la promotion des théâtres. ➤ Régionyon offre un soutien financier pour la valorisation et le rayonnement des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale, voire suprarégionale. ➤ Les compétences de gestion et de programmation professionnelle (des théâtres) sont renforcées (à l'instar de l'Usine à Gaz). Les théâtres qui souhaitent se professionnaliser et dont le rayonnement est régional sont soutenus. ➤ Les potentiels de complémentarité de la programmation entre les lieux sont renforcés, les mises en réseaux et les échanges pour stimuler la créativité et l'originalité artistique sont facilités. Il existe une entente entre les salles de la région. ➤ Animation d'un groupe de travail (voir ci-dessous la dernière action de ce Point 3)
Coordination avec les institutions du tourisme et de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une coordination entre les organismes touristiques, économiques et culturels de la région existe et favorise la diffusion culturelle de façon efficace dans tout le district.
Animation de groupes de travail ayant pour fonction de renforcer les objectifs de la politique culturelle, d'offrir des synergies, des possibilités de réseautage et de coordination des activités entre les acteurs culturels eux-mêmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dès fin 2012, Régionyon organise, anime et coordonne plusieurs groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> ○ un groupe de travail réunissant les directions des théâtres et des festivals de la région. Il s'agit d'affirmer la gestion professionnelle des théâtres, de mettre en réseaux, de renforcer les collaborations, même au-delà des frontières régionales. ○ un groupe de travail réunissant les Communes intéressées, les directions de théâtres et des représentants de la profession. Une coordination régionale de partage d'informations et des soutiens s'avère être très utile dans une région où l'offre et la demande sont particulièrement diffuses. ➤ Selon les besoins, d'autres groupes de travail sont mis sur pied, Régionyon fonde sa politique culturelle sur la base de dialogues, de réseautages et d'interactions entre les acteurs culturels concernés.

Point 4 : Régionyon soutient des actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes

Dans le domaine de la formation artistique, Régionyon est également partie prenante pour soutenir les initiatives privées qui offrent aux enfants et aux jeunes des cours artistiques de qualité professionnelle.

Actions	Objectifs
Soutien par la valorisation des lieux de répétition	➤ Le soutien de Régionyon est indirect. Il s'effectue grâce à la recherche et à l'information sur les lieux mis à disposition par les Communes (voir à ce sujet le Point 3 ci-dessus).

5. Les mesures à mettre en place

Le Conseil régional a donc pour tâche de mettre en œuvre la politique culturelle. Les Communes membres, elles aussi ont des tâches, la première étant de s'engager avec les autres Communes pour le domaine artistique au niveau régional. De là découle quelques mesures à prendre, le Conseil régional ayant besoin d'outils pour réaliser son objectif de positionnement artistique du district.

Trois mesures paraissent indispensables à pour ainsi dire tous ceux et celles qui d'une façon ou d'une autre lors des interviews ou des groupes de réflexion en 2012 ont pris position sur la question des mesures, à savoir :

1. Un fonds « Régionyon » pour la culture
2. Un coordinateur / une coordinatrice régional/e de la culture
3. Une Commission régionale pour la culture
4. Un besoin exprimé par beaucoup : un Agenda culturel régional

Mesure 1 : Un fonds « Régionyon » pour la culture

Une politique digne de ce nom demande des moyens financiers. Les Communes membres se dotent donc de ressources financières suffisantes permettant de réaliser les objectifs de leur politique culturelle, en complément de ce qui se fait déjà aujourd'hui.

L'objectif visé est que dès 2013 un budget permette de mettre en place la politique culturelle de la région - un fonds d'aide régulière à l'instar des régions de Genève, Lausanne et de la Riviera¹⁷ (Vevey-Montreux), mais à la hauteur des besoins et des possibilités du district de Nyon. Tout en sachant que les besoins sont sûrement grands et qu'il faudra du temps pour tous les satisfaire.

Comment y parvenir au mieux ? Quelle stratégie mettre en place ?

Le premier pas : identifier les besoins et les calculer. Nathalie Etter a déjà fait une première estimation qui fut soumise au Conseil régional en octobre 2011. Une deuxième estimation accompagne ce document¹⁸. Elle tient compte des précisions de la politique culturelle définie ci-dessus et arrive à un montant d'environ CHF 450'000 pour 2013 sans tenir compte de l'Agenda culturel ni du financement d'un poste de coordination.

Le deuxième pas : informer, prendre les Communes avec soi. Il s'agit de donner envie aux Communes membres de contribuer à ce positionnement artistique de leur région. A cet égard, j'aimerais noter ici quelques remarques faites par mes interlocuteurs lors des interviews. Je leur ai demandé quels sont les conditions et les obstacles dont il faut tenir compte pour réussir. En voici quatre à prendre au sérieux et que j'ai déjà pris au sérieux en rédigeant ce document :

- **Donnant / donnant.** Les Communes villageoises doivent absolument recevoir quelque chose pour leur commune, un retour sensible, une contrepartie en prestations, des gestes dans leur

¹⁷ La nouvelle convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les 10 conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'État. Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des 10 communes de la Riviera, fixé en francs / habitant. Le montant fixé pour l'année 2012 est de 48 francs / habitant. En parallèle chaque Commune a son budget culturel propre et continue de soutenir la culture de sa commune.

¹⁸ Voir le document : « Budget du positionnement artistique 2012 ».

direction. Ne financer que des projets et des actions dans les Villes centres avec l'argument que les habitants des Communes villageoises y viennent ferait échouer la mise en place d'une politique culturelle régionale. De l'autre côté, ne mettre l'accent que sur les Communes villageoises remettrait aussi la politique culturelle régionale en question, car les Villes centres comptent sur une solidarité de la région pour des institutions considérées d'intérêt régional.

- **Mettre en valeur ce qui se fait dans la région.** Beaucoup de bons projets existent déjà dans la région et peuvent être encore mieux mis en valeur. Il s'agit de les soutenir, de les appuyer et leur permettre de s'épanouir. L'initiative part des artistes ou des institutions culturelles, il s'agit de leur laisser leur entrain, leurs talents d'organisation, mais de permettre en leur en donnant les moyens. Les projets propres d'un Service culturel restent marginaux, mais efficaces, comme le Prix Culturel de la Région de Nyon, qui pourra être encore mieux valorisé¹⁹.
- **Etre bien visible, fonceur, car soulever beaucoup de vent et que rien ne se passe n'encourage pas à s'engager.** Il s'agit de commencer à travailler à l'aide d'un ou deux projets ou actions bien visibles, concrets et utiles à beaucoup. Il faut pouvoir dire : dès l'année prochaine on réalise tel projet ! Ces projets convaincront. Avoir un projet qui marche et le lancer. Un point d'entrée est nécessaire. Pourquoi ? Il s'agit d'habituer les gens et surtout les Communes à mettre de l'argent au budget. Il s'agit de bien leur montrer que derrière les phrases, il y a quelque chose de concret, réel et qui leur est utile. Ils vont s'habituer au budget culturel. A chaque fois, il faudra bien rappeler « Soutenu par Régionyon ». Ne pas saupoudrer, mais partir avec quelques projets bien visibles.
- **Montrer avec transparence les coûts.** Montrer ce qu'on peut faire avec l'argent à disposition, montrer les bénéfices que chaque commune en retire grâce au soutien commun.

Le troisième pas : définir comment rassembler les moyens financiers. Plusieurs mécanismes de financement de la politique culturelle de Régionyon sont envisageables²⁰. Voici ce qui est proposé aujourd'hui :

- Le Conseil régional accorde une contribution budgétaire aux aides régulières pour un montant de CHF 320'000.
- Le Fonds Régionyon pour la culture est alimenté par le prélèvement d'un certain pourcentage sur tout projet d'investissement. Cette part est à mentionner sur les préavis régionaux. Le chiffre exact de ce pourcentage devant être affirmé, par exemple 1, 2, 3 ou 5%.
- Les investissements pour des équipements culturels sont intégrés dans le Programme d'investissement régional.
- Les mesures de promotion tel l'Agenda culturel²¹ sont soutenues par le biais du contrat de prestations avec Nyon Région Tourisme et financées par le Fonds régional d'équipement touristique.

¹⁹ Voir au Chapitre 3. le Point 2 à la page 6.

²⁰ Dans un premier document, il avait été question de fixer un socle par habitant pour alimenter le Fonds culturel Régionyon. En juin 2010 dans une première version des documents soumis au Codir, puis dans les documents du 4 octobre 2011 (« Pour un fonds culturel régional » Note au Codir de GP/NRE) un fonds socle de CHF 5 pour 2013 passant à CHF 10 en 2016 est proposé. Dans un document de février 2012 rédigé par Régionyon, les montants sont un peu plus élevés pour arriver à CHF 12.60 par habitant en 2016. Dans mes interviews j'ai posé du socle possible de demander. J'ai entendu deux sons de cloche. L'un dit, demander moins de 20 francs serait accoucher d'une souris, dans le district de Nyon nous voulons pouvoir nous mesurer au Fonds culturel de la Riviera ! L'autre dit, il faut commencer petit, les Communes suivront ! J'ose prétendre après avoir entendu les personnes interviewées et les participant/es aux groupes de réflexion que ces montants pourraient être plus élevés, quitte à proposer des variantes entre les communes.

²¹ Voir ci-dessous la Mesure 4 à la page 18.

Autres ressources financières. Des moyens financiers supplémentaires peuvent venir d'autres sources, par exemple :

- **Le privé par le biais d'une Fondation à créer :** Une collaboration concertée entre acteurs privés et acteurs publics facilite les recherches de soutiens autres que venant des Communes. Cette concertation se passera ultérieurement, une fois que la politique culturelle et les mesures seront mises en place. Actuellement chaque institution culturelle essaie de sensibiliser les (grandes) entreprises (nouvellement) en place dans le district comme mécène ou sponsor ! Une action commune simplifierait les recherches. Pour récolter des fonds autres que publics Régionyon devrait alors créer une Fondation. Il existe des exemples qui pourront être pris en considération.
- **Les acteurs culturels.** Les acteurs culturels sont prêts à offrir une/des soirée/s pour remplir une salle. Les recettes iraient au fonds.

Mesure 2 : Un coordinateur / une coordinatrice régional/e de la culture

Les Communes membres se dotent d'un coordinateur ou d'une coordinatrice régional de la culture qui mette toute son énergie à la réalisation des objectifs définis dans la politique culturelle. L'utilité d'un coordinateur de la culture se justifie par la nécessité de temps à avoir à disposition pour mettre en place puis suivre les différentes actions à mener, par le besoin souvent entendu d'avoir une « tête » visible et personnifiée représentant à l'extérieur la politique culturelle de Régionyon. Notons que l'utilité d'un tel poste correspond à une demande quasi unanimement partagée par toutes les personnes interviewées²², donc par des représentants du monde politique comme de la scène artistique.

Dans les divers documents écrits par Régionyon pour préparer la politique culturelle de la région, il n'est jamais question d'un tel poste. *Il s'agit ici donc d'un nouvel élément.* Dans les entretiens, j'ai souvent, même très souvent remarqué combien mes interlocuteurs ressentaient le besoin qu'une personne coordonne les diverses activités en cours. Dans les documents de Régionyon, il est souvent question de groupes de travail qui géreront les affaires, conduits parfois par un expert mandaté. Ces groupes de travail ne peuvent cependant pas donner l'élan qu'exige la mise en place d'une politique culturelle. Ils peuvent être là pour discuter de questions précises, ils sont une belle contribution pour développer des idées, pour se mettre en réseau. Mais leur soutien à la mise en place d'une politique culturelle s'arrête là, ils aideront à façonner cette politique et à la mettre en oeuvre. Il est nécessaire cependant qu'une personne conduise le bateau.

Avoir un coordinateur régional permettrait dans une certaine mesure à diverses Communes du district d'économiser des dépenses un peu semblables faites à plusieurs endroits en les concentrant en un lieu²³. Afin que le coordinateur représente clairement LES Communes de la région, il est préférable qu'il ou elle ne soit rattaché à aucune Commune particulière, mais soit « de la région ».

²² Quelques citations sont intéressantes pour montrer l'utilité perçue d'un tel poste : « Il est indispensable que la politique culturelle soit identifiable dans une personne », « Doit permettre à l'extérieur de savoir à qui s'adresser », « C'est un investissement. Si la personne fait bien son boulot, la région en tirera des bénéfices », « Beaucoup travaillent dans leur coin et cela coûte », « La personne représentera cette idée, on s'y adressera. C'est important de pouvoir mettre une tête sur l'idée », « Il faut une personne sinon ça ira dans tous les sens », « C'est défendable, car en fin de compte on dépensera moins de sous », « C'est une proposition concrète, maintenant tout le monde saupoudre, après on dépensera moins, maintenant on dépense plus tout azimut », « Pouvoir se reposer sur quelqu'un qui coordonne, donne des directions, est un lien entre politique et scène artistique, est tout à fait correct ».

²³ Quelques exemples : la coordination des salles de répétition et leur mise en réseau se fera de façon centralisée et non plus chaque commune pour soi. L'agenda culturel régional remplacera la communication locale

L'attente est grande parmi la scène artistique d'avoir un répondant qui gère le dossier culture pour le district. Régionyon peut fortement se profiler en choisissant bien « Sa » personnalité. Une personne ayant des compétences d'écoute et de liens sociaux, une connaissance large et passionnée du monde artistique, capable d'accomplir des tâches **très** administratives de gestion des requêtes, une personne ayant l'entregent nécessaire pour s'adresser aussi bien au monde politique qu'artistique. Une personne au service de l'art et non un artiste.

Comment y parvenir au mieux ?

Le prochain pas : Une proposition de cahier des charges et du profil du ou de la futur/e coordinatrice de la culture se trouve en **Annexe 2**. Le pourcentage de son poste de travail est estimé à 85% et est calculé sur la base d'une estimation du temps nécessaire pour résoudre les tâches décrites ci-dessus. Les précisions sur les pourcentages se trouvent dans le document « Budget du positionnement artistique 2012 » accompagnant ce rapport.

Sur la base de ces précisions, il s'agira maintenant de défendre l'existence d'un poste de coordinateur régional de la culture face aux Communes.

Mesure 3 : Une Commission régionale pour la culture

Une Commission régionale pour la culture a pour fonction d'étudier si les projets faisant l'objet de demandes de soutien financier répondent aux critères définis par Régionyon. Elle est garante de la mission de la politique culturelle du district, assure la cohérence des décisions et confère un label de sérieux aux choix qui sont faits. Ceci afin d'éviter les critiques rapides et pas forcément argumentées qui reviennent périodiquement un peu partout dans le monde culturel déplorant un manque de transparence dans l'allocation de subventions. Elle étudie les évaluations en fin de convention de subvention pour donner son avis sur les suites éventuelles. La mise en réseau et les synergies entre les institutions de la région se passent quant à elles au sein des groupes de travail rassemblant les professionnels d'un domaine artistique de la région et mis en place par Régionyon²⁴.

Commission consultative

Le Conseil régional de Régionyon décide les budgets qu'il veut allouer à la culture. Dans le cadre de ce budget, la Commission culturelle fait des recommandations au Conseil régional qui valide les propositions. Les subventions elles-mêmes sont donc octroyées par le Conseil régional²⁵. Sur la décision du Conseil régional, la Commission peut gérer certaines parties du fonds. Les Communes membres reconnaissent le rôle du Conseil régional du district de Nyon en matière de politique culturelle et lui délèguent les compétences de gérer « leur » politique culturelle.

sur les activités culturelles dans une commune. Certaines demandes de subsides seront discutées au niveau régional et ne devront plus être traitées au niveau communal, etc.

²⁴ Voir la fin du Point 3 à la page 11.

²⁵ A Terre Sainte, la Commission culturelle proposait sans pouvoir disposer des fonds. Cette pratique vient de changer donnant des pouvoirs de décision à la Commission sur certaines parties des fonds. Dans le Canton de Vaud, les différentes Commissions culturelles font des recommandations qui sont validées par la personne en charge de la culture au Conseil d'Etat. Les recommandations sont quasiment toujours suivies. Par le passé, elles étaient soumises à tout le Conseil d'Etat, cette façon de faire a cependant changé pour simplifier les procédures.

Commission mixte ou Commission d'expert/es du domaine artistique

La presque totalité des personnes interviewées préfère la solution d'une Commission mixte, donc composée de personnes élues dans les Communes ainsi que d'expert/es du domaine artistique. Une autre forme de composition se retrouve souvent dans les Cantons et Fondations : une Commission composée uniquement d'expert/es du domaine artistique. Chaque forme a ses avantages et ses inconvénients. En voici quelques uns. Le Conseil régional décidera quelle forme lui semble la plus appropriée pour le district de Nyon. A noter que c'est aussi le Conseil régional qui désigne les membres de la Commission.

Le coordinateur régional de la culture fait partie de droit de la Commission. Il prépare les demandes de soutien de façon à ce qu'elles puissent être discutées par la Commission et rédige les préavis au Conseil régional.

Accueillir dans la Commission un ou deux représentants de l'Agglo franco-valdo-genevoise permettraient d'ancrer le district de Nyon dans un contexte plus large dépassant ses frontières.

Avantage et désavantage d'une Commission mixte :

- Les membres de la Commission sont un relais entre les Communes et Régionyon, mais aussi entre la scène artistique et Régionyon. Les décisions sont acceptées dans les Communes et le monde artistique.
- Le Conseil régional veille à nommer aussi bien des représentant/es de grandes que de plus petites communes. Ces personnes donnent à la Commission sa légitimité auprès des Communes. Les décisions devant être portées par le monde politique.
- Les Communes ont l'impression de pouvoir s'exprimer sur la politique culturelle.
- Les Commissions mixtes prennent souvent des décisions plus consensuelles et appliquent une politique d'arrosoir, corporatiste, chacun devant y trouver son compte. Les décisions sont moins osées et tranchées.
- Les analyses de la qualité artistique et de la faisabilité sont moins au centre des décisions.

Avantage et désavantage d'une Commission d'expert/es du domaine artistique : A noter tout d'abord que les membres d'une telle Commission ne font pas partie des potentiels demandeurs de subventions. Les membres peuvent venir des régions avoisinantes, de France même. Ils représentent toutes les disciplines artistiques.

- Les membres de cette Commission connaissent les pratiques liées aux demandes de subvention. Leur jugement est plus pointu et précis quant à la qualité artistique et à la faisabilité des projets. Ils savent reconnaître le travail d'un artiste, juger de la qualité d'un dossier et sont garant de la qualité artistique. Les décisions sont acceptées dans le monde artistique.
- Quand les moyens financiers sont restreints, il est d'autant plus important de pouvoir faire des choix clairs et parfois tranchants. Une Commission d'expert/es est plus apte à faire de tels choix.
- Les Communes à travers le Conseil régional s'expriment sur la politique culturelle au niveau des budgets, de la stratégie globale, du choix des membres de la Commission et lorsque le Conseil régional valide les recommandations de la Commission. Les décisions sont donc aussi acceptées par les Communes.
- Les Communes peuvent cependant avoir l'impression de moins « contrôler » et orienter les décisions sur les projets à soutenir.
- Les choix vont vers des projets de haute qualité, les projets plus locaux ont parfois moins de place.

Mesure 4 : un besoin exprimé par beaucoup : un Agenda culturel régional

Un outil d'information sur tout ce qui se passe au niveau artistique et culturel dans le district est nécessaire estiment presque tous mes interlocuteurs lors des interviews. Il se passe tant de choses dans la région, mais la plupart des gens n'en savent rien - même les gens intéressés par les arts. Il y a bien des papillons, des flyers, des affiches et renseignements dans la presse, ces informations sont cependant distribuées de façon non systématique et restent peu visibles. Les habitants du district ont besoin d'une information centralisée, explicative et attirante. Les institutions culturelles et les artistes ont besoin d'une plate-forme pour attirer leur public !

La solution est un Agenda culturel régional. Un tout ménage²⁶ offert par les collectivités publiques aux habitants du district.

La réalisation de cet Agenda culturel régional implique un étroit partenariat avec Nyon/Région Tourisme (et l'Office du Tourisme de Rolle) à qui est confiée aujourd'hui la responsabilité de l'information et qui est soutenu financièrement par Régionyon.

Pour être utile à la scène artistique et aux habitants du district, cet Agenda doit remplir les fonctions suivantes :

- il permet aux artistes et aux institutions culturelles de diffuser l'information sur ce qu'ils font, il améliore leur visibilité,
- il concerne tous les arts,
- il décrit aussi bien les activités amateurs que professionnelles que les cours artistiques pour les jeunes et les enfants. Giron de fanfares ou de jeunesse y auront leur place comme les cours de théâtre ou de cirque, les ateliers d'écriture et autres enseignements des arts.
- il s'adresse à toute la population, il n'y a pas de désavantages entre Communes urbaines et villageoises,
- il s'adresse aux habitants de la région sachant que ces habitants ne se considèrent pas comme des touristes et n'iront pas consulter un site pour les touristes.

La forme d'un Agenda culturel : l'Agenda Riviera est un très bon exemple de faisabilité dont peut s'inspirer Régionyon : « L'Agenda Riviera est une publication présentant tous les deux mois l'offre en matière de culture et loisirs de la Riviera. Distribué six fois par an aux 45'000 boîtes aux lettres du district de Vevey, il représente le meilleur moyen d'annoncer une manifestation à tous les habitants de la région en un seul coup ». « L'inscription est gratuite et se fait par les annonceurs eux-mêmes à l'adresse Internet de l'Agenda de la Riviera. Pour les organisateurs de manifestations, il est également possible d'acquérir des espaces publicitaires payants à des tarifs spéciaux ». Ce sont donc les porteurs de projets eux-mêmes qui font le travail de présenter leur manifestation, cours, giron, concert ou représentation théâtrale. Ce sont eux qui en font une courte description.

L'Agenda Riviera est une étroite collaboration entre l'Office du tourisme et le bureau de la culture du district. La base de données se trouve à l'Office du tourisme, qui en extrait les informations « culturelles » pour publier le tout ménage. L'agenda papier comprend des rubriques selon les disciplines artistiques. Un artiste graphiste de la région en imagine le layout. De format A5, il est facile à manipuler. Son apparence est attractive.

²⁶ Papier ou site Web ? La demande est au papier à cause de toutes les personnes qui ne regardent pas internet, notamment une population plus âgée. Les mêmes informations se trouveront également sur le site Internet de Régionyon.

7. Annexes

Annexe 1 : Fil conducteur du questionnaire

A. Lancer une politique régionale de soutien à la culture

- 1) Quelles sont vos attentes d'un éventuel soutien régional à la culture ?
- 2) Comment motiver les Communes ?
- 3) Que faut-il éviter ? Ecueils ? Conseils

B. Avancer par étapes mais en continu

- 4) Est-ce que le fait de lancer une politique culturelle régionale par étape thématique (en commençant par le soutien aux arts de la scène - musique, théâtre, cirque, danse - et la professionnalisation des théâtres) vous semble justifié ?
- 5) Musées : Est-ce politiquement et tactiquement bien fondé de ne tenir compte des musées que dans une seconde étape ?

C. Amateurs / Professionnels

- 6) Le soutien irait aussi bien à la scène amateur que professionnelle ? Qu'en pensez-vous ?
- 7) Amateur : Quels sont les besoins pour les amateurs ?
- 8) Professionnels : Que pensez-vous du potentiel artistique de la région ? Est-ce vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'artistes professionnels dans la région ?
- 9) Les besoins en création sont-ils réels ? Faut-il plus de salles ? Ou plutôt : mieux utiliser ce qui existe ?

D. Vos projets et offres au niveau régional

- 10) Est-ce qu'un projet de votre commune / de votre institution culturelle pourrait avoir une dimension régionale ? Une utilité régionale ? Si oui, comment ?
- 11) De quoi auriez-vous besoin au niveau régional pour réussir cette dimension régionale ?
- 12) Avez-vous déjà des collaborations avec d'autres institutions / communes du district ou à l'extérieur de la région ?

E. Financement et organisation

- 13) Mettre en place une politique culturelle et un soutien régional à la culture demande des ressources. Comment les trouver ?
- 14) En plus de leur politique culturelle communale, les Communes de la Riviera (Vevey-Montreux) mettent 48.- par habitant dans un Fonds intercommunal (sans l'enseignement musical) pour soutenir des institutions et la création :
 - Pensez-vous que le Conseil régional pourrait proposer un même Fonds ?
 - Avec quel montant ? 5 CHF ? 10 CHF ? De façon flexible selon les possibilités des communes ? Comment s'y prendre ?
- 15) Avez-vous une idée d'autres ressources financières pour alimenter ce Fonds régional ?
- 16) Une Commission ? Qui devrait en faire partie ?
- 17) Une coordination régionale serait-elle nécessaire ? Qu'en pensez-vous ?
 - Est-ce politiquement défendable ? Tactiquement ?
 - A combien de pourcent ?

Annexe 2 : Cahier des charges et profil du Coordinateur / de la Coordinatrice régional/e pour la culture : 85%

Cahier des charges :

- **Gestion administrative des requêtes** : gestion des requêtes dès l'accusé de réception et jusqu'à la lettre de refus ou d'attribution, puis des paiements, développement des outils informatiques nécessaires à la gestion des requêtes
- **Gestion des conventions** : rédaction des conventions, précision des indicateurs d'évaluation en partenariat avec les porteurs de projets, suivi
- **Gestion du budget** : estimation des rapports finaux, paiements, surveillance du budget, éventuellement recherche de sponsoring
- **Gestion de la Commission culturelle** : organisation et administration, préparation des documents, rédaction des préavis
- **Gestion du Prix Régionyon** : organisation, recherche des artistes, communication, soutien à la diffusion du projet primé
- **Soutien aux artistes** : courrier d'appui pour soutenir des artistes confirmés et soutenus par Régionyon
- **Valorisation des lieux de création et de répétition** : recherche de lieux, valorisation, précision avec les communes concernant les disponibilités et les coûts, centralisation de la mise à disposition, établissement et tenue à jour d'une liste avec les lieux, etc.
- **Animation de groupes de travail** : proposition selon les besoins, organisation, animation, administration
- **Réalisation de l'Agenda culturel** : développement et maintenance du site, suivi, communication, collaboration avec Nyon Région Tourisme, réalisation de l'Agenda, organisation de la distribution
- **Relations avec les Communes** : maintenir une communication étroite avec les élus des Communes.

Profil souhaité :

- **Administration** : Nous cherchons une personne qui se réjouit d'accomplir des tâches administratives. Elle amène :
 - de très bonnes compétences en gestion administrative et financière
 - d'excellentes capacités organisationnelles
 - de l'expérience dans la gestion de projets culturels
 - une maîtrise des outils informatiques.
- **Compétence sociale** : Nous cherchons une personne apte à collaborer avec des personnes fort différentes et qui est capable :
 - de s'adresser aussi bien au monde politique qu'artistique
 - d'écouter, de tisser des liens, de motiver
 - d'animer des groupes de réflexion
 - de travailler en équipe.
- **Connaissance du milieu artistique** : Nous cherchons une personne au service de l'art et non un artiste. Elle amène :
 - un grand intérêt pour le milieu culturel local
 - une connaissance large et passionnée du monde artistique.